

PROCES VERBAL

Conseil du 8 février 2024

Salle polyvalente de Gensac-La-Pallue

Judi 08 février 2024, à 18 heures, en vertu de la convocation du vendredi 02 février 2024, les membres du Conseil de Grand Cognac se sont réunis salle polyvalente de Gensac-la-Pallue – chemin du grand marais (16130 GENSAC-LA-PALLUE), sous la présidence de Monsieur Jérôme SOURISSEAU, président.

ETAIENT PRESENTS

M. Jean-Claude ANNONIER - Mmes Christine BAUDET – Martine BEAUMARD – Pascale BELLE – M. Morgan BERGER – Mme Carmen BERNARD – Mme Lydie BLANC – M. Patrice BOISSON – Mme Marie-Christine BRAUD – M. Pierre-Yves BRIAND – Mme Hélène BRISSON – M. Jean-François BRUCHON – Mme Séverine CAILLE – MM. Romuald CARRY – Stéphane CORNET - Fabien DELISLE – Hubert DEMENIER - Jacques DESLIAS – Brice DEZEMERIE – Mme Elisabeth DUMONT – MM. Bernard DUPONT – Cédric DUPUY - Michel ECALLE - Mme Brigitte ESTEVE-BELLEBEAU – M. Michel FOUGERE – Mme Sylvie GAUTIER – MM. Laurent GEORGES - Philippe GESSE – Jean-Marc GIRARDEAU – Mme Christel GOMBAUD – MM. Dominique GRAVELLE – Bernard HANUS – Christian JOBIT – Lilian JOUSSON – Jean-Marc LACOMBE – Mme Danièle LAMBERT-DANEY – M. Yannick LAURENT – Mmes Laurence LE FAOU-PARLANT – Camille LEGAY - MM. Jean-Louis LEVESQUE – Eric LIAUD - Dominique MERCIER – Christian MEUNIER – Mme Léa MICHAUD-LAURICHESSE - M. Géraud MOURGERE - M. Bruno NAUDIN-BERTHIER – Mme Virginie PAILLETTE-RIVIERE – M. Ludovic PASIERB – Mmes Monique PERCEPT – Christiane PERRIOT – Dominique PETIT – M. Gilbert RAMBEAU – Mme Marie-Pierre REY-BOUREAU – M. Florent-José RODRIGUES – Mmes Nicole ROY – Carole SAUNIER - Nadège SKOLLER – Nadia VARLEZ – Marie-Jeanne VIAN – MM. Mickaël VILLEGER – Patrice VINCENT.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

MM. Sébastien BRETAUD (donne son pouvoir à Mme Nicole ROY) – Dominique BURTIN (donne son pouvoir à M. Dominique GRAVELLE) – Didier GOIS (donne son pouvoir à M. Jean-François BRUCHON) – Mme Géraldine GORDIEN (donne son pouvoir à M. Morgan BERGER) – M. Claude GUINET (donne son pouvoir à M. Romuald CARRY) – Mme Danielle JOURZAC (donne son pouvoir à M. Gilbert RAMBEAU) – MM. Patrick LAFARGE (donne son pouvoir à M. Jean-Marc LACOMBE) - Jean-Hubert LELIEVRE (donne son pouvoir à M. Cédric DUPUY) – Annick-Franck MARTAUD (donne son pouvoir à M. Bernard DUPONT) - Jean-Luc MEUNIER (donne son pouvoir à M. Christian MEUNIER) – Mmes Sylvie MOCOEUR (donne son pouvoir à Mme Martine BEAUMARD) – Katie PERROIS (donne son pouvoir à M. Mickaël VILLEGER) - Emilie RICHAUD (donne son pouvoir à M. Pierre-Yves BRIAND) – MM. Christophe ROY (donne son pouvoir à M. Philippe GESSE) – Jérôme ROYER (donne son pouvoir à Mme Marie-Jeanne VIAN) – Xavier TRIOUILLIER (donne son pouvoir à M. Jérôme SOURISSEAU).

SUPPLEANTS :

MM. Joël BOUCHE (suppléant de Jean-Christophe COR) - Jean-François MAURANGE (suppléant de Mme Monique MARTINOT) – Mme Isabelle TERMINET (suppléante de M. Jean-Philippe ROY).

EXCUSES :

M. Pierre BERTON - Mme Bernadette BOULAIN – MM. Jean-Jacques DELAGE - Georges DEVIGE – Mme Marie-Christine GRIGNON – MM. Mehdi KALAI – Gilles PREVOT – Benoist RENAUD.

M. Cédric DUPUY est désigné secrétaire de séance.

HÔTEL DE COMMUNAUTÉ

6 rue de Valdepeñas CS 10216 ♦ 16111 Cognac Cedex

tél. 05 45 36 64 30 ♦ contact@grand-cognac.fr

♦ www.grand-cognac.fr



EXAMEN DES POINTS A PRESENTER AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMISSION		OBJET	RAPPORTEUR
Affaires générales et équilibre des territoires	AGET-1	Budget primitif 2024	LE PRESIDENT
	AGET-2	Enveloppe de Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) de fonctionnement et montants 2024 par commune	LE PRESIDENT
	AGET-3	Enveloppe de Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) d'investissement et montants 2024 par commune	LE PRESIDENT
	AGET-4	Attributions de compensation - montants provisoires 2024	LE PRESIDENT
	AGET-5	Désignation des membres dans les commissions thématiques	LE PRESIDENT
	AGET-6	Désignation de représentants dans les organismes extérieurs	LE PRESIDENT
	AGET-7	Développement des clauses sociales dans la commande publique - attribution d'une subvention	Jean-Marc GIRARDEAU
	AGET-8	Création d'un centre de santé intercommunal à Salles d'Angles	Brice DEZEMERIE
Enfance Jeunesse	EJ-1	Attribution de subventions 2024 pour les associations jeunesse	Dominique PETIT
Culture et valorisation du patrimoine	CVP-1	Château de Bouteville - proposition de tarifs billetterie	Nicole ROY
	CVP-2	Château de Bouteville - proposition de tarifs location	Nicole ROY
Sport	SPORT-1	Attributions de subventions de fonctionnement 2024 pour les associations sportives communautaires	Xavier TRIOUILLIER
Aménagement du territoire et mobilités	ATM-1	Engagement de la procédure intégrée pour l'immobilier d'entreprise (PIIE) dans le cadre d'un projet oenotouristique porté par la société JAS HENNESSY & CO emportant mise en compatibilité du site patrimonial remarquable de la ville de Cognac	Séverine CAILLÉ
	ATM-2	Subvention relative à la réalisation d'un aménagement cyclable RD213 à Val-de-Cognac	Pascale BELLE
Action cœur de ville, habitat, politique de la ville et prévention de la délinquance	ACVH-1	Restitution du bilan à mi-parcours du Programme Local de l'Habitat (PLH) de Grand Cognac	Morgan BERGER

HÔTEL DE COMMUNAUTÉ

6 rue de Valdepeñas CS 10216 ♦ 16111 Cognac Cedex

tél. 05 45 36 64 30 ♦ contact@grand-cognac.fr

♦ www.grand-cognac.fr



Développement économique, innovation, enseignement supérieur, ESS	DEI-1	Zone d'activités économique Fief de la Couture (Genté) - Vente de lots à la SAS 2C DISTILLATION	Philippe GESSE
	DEI-2	Université de Poitiers - Faculté de droit Attribution d'une subvention	Monique MARTINOT
Tourisme, valorisation du vignoble et des rivières	TVFR-1	Attribution de subvention à l'Office de tourisme	Yannick LAURENT
Développement durable, déchets, plan alimentaire territorial et démocratie participative	DDD-1	Débat sur les zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire de Grand Cognac	Pascale BELLE

HÔTEL DE COMMUNAUTÉ

6 rue de Valdepeñas CS 10216 ♦ 16111 Cognac Cedex

tél. 05 45 36 64 30 ♦ contact@grand-cognac.fr

♦ www.grand-cognac.fr



RAPPORTS NON PRESENTES ORALEMENT AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Affaire générales et équilibre des territoires	AGET-9	Taux d'imposition 2024 - Taxe sur le foncier bâti et non-bâti, cotisation foncière des entreprises et taxe d'habitation sur les résidences secondaires	LE PRESIDENT
	AGET-10	Autorisations de programme et crédits de paiement (APCP) 2024 - Créations modifications	LE PRESIDENT
	AGET-11	Autorisations d'engagement et crédits de paiement (AECF) 2024 - Créations modifications	LE PRESIDENT
	AGET-12	Constitution de provisions pour créances douteuses	LE PRESIDENT
	AGET-13	Constitution de provisions pour risques liés aux contentieux	LE PRESIDENT
	AGET-14	Travaux en régie 2024 - imputation en section d'investissement	LE PRESIDENT
	AGET-15	Construction du pôle médical de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) de Cherves-Richemont (commune de Val-de-Cognac) : validation de l'avant-projet définitif	Brice DEZEMERIE
	AGET-16	Construction du pôle médical de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) de Cherves-Richemont (commune de Val-de-Cognac) : lancement de la consultation aux entreprises	Brice DEZEMERIE
Ressources Humaines	RH-1	Ouvertures, fermetures et transformations de postes permanents	Brice DEZEMERIE
Culture et valorisation du patrimoine	CVP-3	Adhésion à des associations culturelles	Nicole ROY
	CVP-4	Musées de Cognac - proposition de tarifs boutique	Nicole ROY
Aménagement du territoire et mobilités	ATM-3	Adhésion à l'association "vélo & territoires"	Pascale BELLE
Action cœur de ville, habitat, politique de la ville et prévention de la délinquance	ACVH-2	Cession de terrains secteur Bellevue à Châteaubernard : Modification du prix de vente	Morgan BERGER
	ACVH-3	Acquisition et vente de parcelles afin de permettre la réalisation de logements sur la commune de Châteaubernard	Morgan BERGER
	ACVH-4	Soutien à l'amélioration du parc de logements privés- Attribution de subventions d'investissement dans le cadre de l'opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU)	Morgan BERGER

HÔTEL DE COMMUNAUTÉ

6 rue de Valdepeñas CS 10216 ♦ 16111 Cognac Cedex

tél. 05 45 36 64 30 ♦ contact@grand-cognac.fr

♦ www.grand-cognac.fr



Développement économique, innovation, enseignement supérieur, ESS	DEI-3	Syndicat des producteurs et de promotion des vins de pays charentais - Attribution d'une subvention	Philippe GESSE
	DEI-4	Projet de requalification zone d'activités économique du Fief du Roy - Châteaubernard Acquisition SCI OBRY CHARENTE IMMOBILIER	Philippe GESSE
Tourisme, valorisation du fleuve et des rivières	TVFR-2	Renouvellement du classement de l'Office de tourisme en catégorie II	Yannick LAURENT
Grand et petit cycle de l'eau	GPCE-1	Projet d'avenant n°1 au contrat de délégation du service public d'eau potable du territoire de Jarnac	Mickäel VILLEGER
	GPCE-2	Projet d'avenant n°2 au contrat de délégation du service public d'eau potable du territoire de Cognac	Mickäel VILLEGER
	GPCE-3	Projet d'avenant n°3 au contrat de délégation du service public d'assainissement collectif du territoire de Jarnac	Mickäel VILLEGER
	GPCE-4	Projet d'avenant n°3 au contrat de délégation du service public d'assainissement collectif du territoire de Châteauneuf - annule et remplace la délibération n°D2023-417	Mickäel VILLEGER

LE PRESIDENT

Introduit ce conseil en présentant M. Hubert DEMENIER, nouveau maire de Merpins, ainsi que les 2 nouveaux conseillers communautaires, le maire pressenti, puisque l'installation est prévu le lendemain à SEGONZAC, M. Laurent GEORGES et Léa MICHAUD-LAURICHESSE, et leur souhaite à tous la bienvenue.

Il poursuit avec un hommage à M. Jean-Paul ZUCCHI, conseiller départemental et ancien élu de Châteauneuf sur Charente, et père fondateur de l'agglomération décédé il y a quelques jours à l'âge de 79 ans.

Toutes les personnes présentes à cette assemblée se lèvent pour une minute de silence en sa mémoire.

LE PRESIDENT

Énumère les pouvoirs et présente l'ensemble des points indiqués comme « non présentés » dans l'ordre du jour.

Intervention des élus :

Patrice VINCENT

Souhaite revenir sur les autorisations de programme où y figure le port de plaisance de Cognac pour 3 millions d'euros. Énumère les transferts de charge suite à un article paru dans la presse le 29 novembre 2023, où 2 choses ont retenu son attention :

- La première, dernier chiffrage effectué par la mairie de Cognac faisait état d'un coût de 500 000 euros pour rénover le plus urgent, à savoir les pontons.
- La seconde, qui est une phrase de conclusion, il cite « la CLECT laissera à la ville une cote part payer à l'agglomération de 7400 euros/an, un moindre mal ».

Il précise qu'il a divisé 500 000 euros par 7400, ce qui donne environ 68 années d'amortissement, et selon le rapport d'évaluation n°39, dans les charges de fonctionnement n'apparaissent ni les salaires ni les charges sociales, évaluation des charges d'investissement coût de la remise en état des pontons 132 282 euros, plus le coût pour la mise en conformité 7718 euros soit un coût de 140 000 euros amorti sur 15 ans. Il demande confirmation sur le montant à retenir parmi les chiffres énumérés suivants 3 millions d'euros, 500 000 euros ou 140 000 euros.

LE PRESIDENT :

Fait remarquer que l'autorisation est écrite ainsi et que pour les crédits de paiements 2024 il n'y a que 57 000 euros. En ce qui concerne la démarche sur le port de Cognac, les seuls travaux prévus sont ceux de mise aux normes obligatoires où il y a eu un partage des charges avec l'ancien propriétaire qui était la ville de Cognac. Précise qu'une autorisation de programme de 3 millions d'euros est inscrite, parce que le conseil départemental a proposé (dans le cadre d'une convention globale qui concerne le fleuve Charente d'inscrire au contrat de plan et de la région) un ensemble de travaux qui vont du port d'Angoulême jusqu'au port de Cognac, et qui comprennent des supports pour le tourisme fluvial jusqu'au stade de Mansle et à la construction à Juac pour l'hébergement de groupe.

Il précise que cela est donc une prévision et si Grand Cognac est inscrit au contrat de plan et de la région, et si ce projet est retenu par l'État avec un financement à la hauteur de 50% annoncé, alors le conseil décidera d'aller plus loin sur l'aménagement du port, et qu'à cet instant les seuls travaux qui sont prévus sont ceux d'une mise aux normes, et que c'est pour cela que pour 2024 il n'y avait écrit au budget que 57 000 euros.

Met au vote le procès-verbal du 11 décembre 2023 qui est adopté à l'unanimité par 81 voix Pour.

LE PRÉSIDENT met au vote les rapports, qui sont adoptés à l'unanimité par 80 voix Pour et 1 abstention (M. Patrice VINCENT).

HÔTEL DE COMMUNAUTÉ

6 rue de Valdepeñas CS 10216 ♦ 16111 Cognac Cedex

tél. 05 45 36 64 30 ♦ contact@grand-cognac.fr

♦ www.grand-cognac.fr



EXAMEN DES POINTS PRÉSENTÉS AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

AFFAIRES GÉNÉRALES ET ÉQUILIBRE DES TERRITOIRES

1. Budget primitif 2024

Après la présentation des différents supports, il sera proposé de procéder au vote du budget primitif 2024.

Le présent rapport fera l'objet d'une délibération par budget, soit 24 délibérations.

Le président demande à chaque vice-président de présenter son budget.

M. Morgan BERGER présente le budget de fonctionnement.

Mme Nicole ROY présente le budget de la culture

M. Philippe GESSE présente le budget de l'économie

M. Mickaël VILLEGGER présente le budget eau potable

M. Bernard DUPONT présente le budget assainissement et eaux pluviales

M. Mickaël VILLEGGER présente le budget GEMAPI

Mme Dominique PETIT présente le budget enfance jeunesse

M. Yannick LAURENT présente le budget tourisme

M. Ludovic PASIERB présente le budget flow vélo et Natura

Mme Pascale BELLE présente le budget développement durable

M. Morgan BERGER présente le budget pour les gens du voyage

Intervention des élus :

Romuald CARRY

Souhaite savoir où en est l'Agglomération quant au lieu dédié pour recevoir les gens du voyage.

LE PRÉSIDENT

Précise qu'un terrain est proposé jusqu'en 2026 par la ville de Cognac (qu'il remercie) et que pour la préfète il n'y a aucune difficulté car d'autres communautés d'agglomération en Charente-Maritime sont aussi sur ce mode de fonctionnement.

Souligne que c'est un sujet compliqué mais que des solutions essayent d'être trouvées, mais à ce jour rien de concret, et que si une solution est trouvée, il confirme que les conseillers seront bien sur informés en commission, en bureau et en conseil.

Il remercie par la même occasion la ville de Châteauneuf sur Charente qui accueille beaucoup de gens du voyage également tous les ans.

M. Jean-Marc LACOMBE présente le budget patrimoine et voiries

HÔTEL DE COMMUNAUTÉ

6 rue de Valdepeñas CS 10216 ♦ 16111 Cognac Cedex

tél. 05 45 36 64 30 ♦ contact@grand-cognac.fr

♦ www.grand-cognac.fr



M. Le président présente pour Xavier TRIOULLIER le budget sport

Intervention des élus :

Romuald CARRY

Précise que pour l'X'eau, l'Agglomération a réussi à le gérer en régie et non en une délégation de service public, et que cela a réussi à diminuer largement les coûts, ce qui est très positif.

Fait remarquer au Président que le projet Parc des Sports avait été voté en 2020 au PPI, ainsi que le centre de tir et la création des terrains de football sur Jarnac, et qu'il ne voit pas beaucoup les projets sportifs sur ce mandat et qu'il espère dans le futur avoir d'autres projets structurants, et des solutions pour le rugby.

LE PRESIDENT

Précise qu'il n'aime pas entendre que l'Agglomération ne fait rien pour le sport, et prend les conseillers communautaires à témoins, et souligne que si les équipements sportifs étaient si « pourris » ils ne seraient pas référencés pour les entraînements olympiques au niveau national, donc signe que l'agglomération a un patrimoine sportif qui n'est pas complètement désuet, de même pour les trois piscines du territoire qui sont toujours entretenues, et compare avec Grand Angoulême qui n'a pas ce niveau d'équipement.

Accorde que l'X'eau est un projet ancien mais que c'est une partie de l'endettement actuel mais que c'est une grande fierté de l'avoir, et concernant le projet du Parc des Sports, il rappelle qu'il n'y a pas eu d'opposition dans cette assemblée, et le projet a donc été déposé au Ministère, qui a émis un avis favorable à plusieurs conditions qu'il énumère :

- de commencer par les tribunes (alors que l'assemblée souhaitait commencer par l'espace de convivialité pour permettre au club de générer ses propres recettes, donc cela met à mal la politique du coin)
- interdiction d'avoir des éclairages plus haut que les arbres
- interdiction pour la publicité
- problématique quant à la couleur du club qui ne va pas avec le parc.

Précise que selon lui, il serait déraisonnable de s'investir dans ce projet tel qu'il est, car il va falloir dépenser 3 ou 4 millions pour refaire des tribunes avec des accès VIP pour que le club les loue, alors qu'il n'y aura pas d'espace de convivialité, et pas non plus d'éclairage qui ne permettrait pas d'avoir des matchs le soir.

Confirme que le Président du club lui-même affirme que l'avenir du club est de proposer des matchs en soirée car le public n'est plus au RDV le dimanche après-midi, et répète que cette année il va y avoir la rénovation complète des vestiaires entre 400 000 et 450 000 euros car ce sont des travaux légitimes, mais que pour le reste du projet il faut le redéfinir.

Explique qu'un seul maître d'œuvre sera pris pour rénover l'ensemble des 4 gymnases, car l'objectif est d'avoir un plan global de rénovation, et qu'aujourd'hui le dossier en est à la recherche de l'architecte.

Termine en précisant que pour sa part l'Agglomération investie quand même pas mal dans le sport, que la politique est globalement équilibrée et que pour le moment il conçoit que les projets du patrimoine et de la culture sont sur le devant de la scène, et que demain cela pourra être le sport, et ne souhaite pas qu'on laisse sous-entendre qu'il y aurait d'opposition au sport, car il y a quand même des versements de subventions aux associations sportives qui sont quand même significatives ainsi que l'aide aux communes pour l'entretien de leurs terrains de football.

M. Jean-Marc GIRARDEAU présente le budget administration générale.

M. le président présente pour Mme Monique MARTINAUD le budget de l'enseignement supérieur.

Mme Séverine CAILLÉ présente le budget aménagement du territoire.

HÔTEL DE COMMUNAUTÉ

6 rue de Valdepeñas CS 10216 ♦ 16111 Cognac Cedex

tél. 05 45 36 64 30 ♦ contact@grand-cognac.fr

♦ www.grand-cognac.fr



M. Brice DEZEMERIE présente le budget santé.

Intervention des élus :

Jean-Louis LEVESQUE

Fait remarquer qu'il aurait souhaité que les remboursements versés par l'Assurance Maladie compensent les dépenses pour les médecins.

Brice DEZEMERIE

Précise que cela sera démontré plus tard dans la présentation d'un autre rapport pour le centre de santé intercommunal.

Jean-Louis LEVESQUE

Précise qu'il faut vérifier les cahiers des charges car les médecins doivent travailler suffisamment pour que les recettes équilibrent les dépenses engagées par l'Agglomération.

LE PRESIDENT

Informe qu'il y aura besoin d'un médecin élu pour aider et compte bien sur M. LEVESQUE pour « manager » les jeunes médecins.

Jean-Louis LEVESQUE

Répond que l'on peut compter sur lui.

Marie-Jeanne VIAN

Remarque qu'il y a 200 000 euros pour l'extension de la Maison de Santé de Segonzac, en sachant qu'elle est en déficit de 50 000 euros, elle voudrait savoir si cela va augmenter le déficit.

Brice DEZEMERIE

Confirme que ce qui est prévu en premier pour la phase des travaux est pour les dentistes, puisqu'il faut un troisième siège supplémentaire.

Marie-Jeanne VIAN

Comprend donc que c'est le dentiste qui va payer les 200 000 euros.

Brice DEZEMERIE

Confirme qu'effectivement il y aura une perception de son loyer en plus.

LE PRESIDENT

Précise que ce n'est plus la même époque, et qu'aujourd'hui il manque des médecins, et malheureusement tous les moyens sont bons pour essayer d'en avoir, mais ajoute qu'il y a des chantages et des menaces de faites auxquelles l'Agglomération fait face, et que le contexte est en leur faveur et que certain abusent, et conçoit que le système est regrettable.

Marie-Jeanne VIAN

Fait remarquer qu'à Segonzac un dentiste va bientôt prendre sa retraite.

Brice DEZEMERIE

Confirme et précise qu'il prépare aussi l'avenir, que rien n'est acté mais qu'il y aura un siège supplémentaire, et que dans les 200 000 euros, il y a une extension prévue au niveau des paramédicaux et que cette somme n'est pas liée au seul siège du dentiste.

Jean-Louis LEVESQUE

Demande ce qui sera fait quand les boulangers et les bouchers demanderont des subventions pour s'installer sur le territoire.

HÔTEL DE COMMUNAUTÉ

6 rue de Valdepeñas CS 10216 ♦ 16111 Cognac Cedex

tél. 05 45 36 64 30 ♦ contact@grand-cognac.fr

♦ www.grand-cognac.fr



LE PRESIDENT

Répond que dans les petites communes c'est déjà le cas, elles demandent des subventions pour que le loyer des commerçants soit moins lourd.

Brice DEZEMERIE

Demande à Mme Marie-Jeanne VIAN et M. Jean-Louis LEVESQUE le comportement qu'il doit adopter pour que le dentiste s'installe, et confirme qu'il n'a pas trop le choix, et cela passe par l'agrandissement de la MSP plutôt qu'un cabinet de dentiste, complexe à monter.

Marie-Jeanne VIAN

Confirme que ce n'est pas une attaque contre M. Brice DEZEMERIE lui-même.

Brice DEZEMERIE

Répond qu'il l'entend bien, mais confirme que la dépense peut faire réagir mais qu'elle est nécessaire.

Jean-Louis LEVESQUE

Répète qu'il a déjà fait savoir à M. Brice DEZEMERIE qu'il savait qu'il s'investissait, mais qu'ici le sujet c'est clairement les docteurs et les dentistes qui « emmerdent » le monde.

Brice DEZEMERIE

Plaisante en répondant que ceux qui s'installent « ne l'emmerdent pas ».

Patrice VINCENT

Intervient sur des observations générales en précisant que le budget d'investissement n'est pas un sujet de préoccupation, car l'agglomération a toujours une capacité à investir, et les subventions obtenues financent une grande partie de l'investissement. Cependant il fait remarquer que tous les investissements publics génèrent des charges de fonctionnement, lors d'une première alerte lors du budget 2023, lorsqu'il a été dit qu'il manquait 1 million d'euros pour pouvoir équilibrer le budget 2023, l'équilibre a été trouvé par une répartition de la DSC. Il précise que le budget 2024 est contraint et incertain mais se demande si l'Agglomération se laisse des marges de manœuvre qui peuvent palier des coûts imprévus (comme les hausses des coûts salariaux).

LE PRESIDENT

Réexplique qu'il a proposé de maintenir la DSC à 3,4 millions d'euros et d'en passer 50% en investissement, parce que l'Agglomération fait beaucoup de choses gratuitement pour les communes, et donne quelques exemples comme l'instruction des certificats d'urbanisme et permis de construire, le déploiement de la fibre optique, le PLUI.

Précise que cela sert à préserver tous ces services que l'Agglomération finance aux communes et de ne pas les déstabiliser.

Accorde que le fonctionnement est un point de vigilance, mais qu'il sert aussi pour faire des économies, comme l'exemple de M. Jean-Marc GIRARDEAU concernant les bâtiments, et que cela permet de maintenir des dépenses et diminuer le fonctionnement et que cela correspond à de très belles politiques, et souligne que le seul effort demandé aux collectivités était de passer la DSC en investissement pour une question de facilité.

Profite de cette occasion pour remercier les services et le personnel, ainsi que le service RH pour cette préparation qui leur donne un gros travail entre Noël et le 1er de l'an, et à tous ceux qui préparent le budget et à tous ceux qui l'exécutent ensuite.

Marie-Jeanne VIAN

Demande si le budget est adopté mais qu'à la suite de ce conseil d'autres sujets sont votés comme les tarifs du Château de Bouteville par exemple qui ne seront pas adoptés, comment cela se passe-t-il ?

HÔTEL DE COMMUNAUTÉ

6 rue de Valdepeñas CS 10216 ♦ 16111 Cognac Cedex

tél. 05 45 36 64 30 ♦ contact@grand-cognac.fr

♦ www.grand-cognac.fr



LE PRESIDENT

Explique que cela se passe comme ça dans les grandes collectivités et que quand l'assemblée vote par exemple une ligne alimentation cela comprend toutes les dépenses globales pour les crèches, les centres de loisirs et si cela venait à doubler, il y aurait une décision modificative pour l'adapter.

Confirme que l'acte budgétaire ouvre des autorisations pour des lignes de comptes avec des montants estimés prévisionnels qui seront modifiés s'ils fluctuent.

Marie-Jeanne VIAN

Fait savoir que pour elle ce n'est pas très logique, et explique que l'assemblée devrait en premier lieu voter les tarifs ou autre avant de voter le budget.

LE PRESIDENT

Confirme que cela correspond à du prévisionnel et que sinon il faudrait voter le budget en décembre pour avoir les budgets réels, et explique que pour voter une subvention, il faut déjà avoir voté le budget global car c'est une prévision.

met au vote le rapport, qui est adopté à l'unanimité par 83 voix Pour et 1 abstention (M. Patrice VINCENT).

LE PRESIDENT remercie tous les élus pour cette relation de confiance et ce vote à l'unanimité. Précise que les vice-présidents et lui-même apprécient cette confiance, et remercient aussi les services qui montrent aussi leur confiance.

2. Enveloppe de dotation de solidarité communautaire de fonctionnement et montants 2024 par commune.

Il est proposé d'approuver l'enveloppe de la dotation de solidarité communautaire (DSC) et les montants individuels à verser aux communes pour l'exercice 2024 en section de fonctionnement. La répartition de l'enveloppe de fonctionnement entre les communes est appliquée selon les principes et les critères fixés par la délibération n°2018/24 du 1er février 2018, pour un montant de 1 694 431€ au BP 2024.

Le montant définitif 2024 sera ajusté après le retour des communes sur les modalités et le montant des versements souhaités.

LE PRESIDENT met au vote le rapport, qui est adopté à l'unanimité par 84 voix Pour.

3. Enveloppe de dotation de solidarité communautaire d'investissement et montants 2024 par commune.

Il est proposé d'approuver l'enveloppe de la dotation de solidarité communautaire (DSC) et les montants individuels à verser aux communes pour l'exercice 2024 pour la section d'investissement, qui avait été fixée par la délibération n°2022/335 du 14 décembre 2022.

Dans le même temps, il est proposé d'approuver la modification du règlement d'attribution des fonds de concours d'investissement, par la modification des mesures dérogatoires :

- *Pour les communes ayant bénéficié de la dérogation en 2023 : une limitation progressive du montant du versement dérogatoire à 25% en 2024 puis 50% en 2025 sauf situation exceptionnelle justifiée par la commune.*
- *Pour les communes n'ayant pas opté pour le versement dérogatoire, un maintien de la répartition de la DSC à 50% entre investissement et fonctionnement.*

Le montant définitif 2024 sera ajusté après le retour des communes sur les modalités et le montant des versements souhaités.

LE PRESIDENT met au vote le rapport, qui est adopté à l'unanimité par 84 voix Pour.

HÔTEL DE COMMUNAUTE

6 rue de Valdepeñas CS 10216 ♦16111 Cognac Cedex

tél. 05 45 36 64 30 ♦contact@grand-cognac.fr

♦ www.grand-cognac.fr



4. Attributions de compensation – montants provisoire 2024.

Les attributions de compensation constituent une dépense obligatoire pour un EPCI à fiscalité professionnelle unique et pour ses communes membres, le cas échéant. Elles correspondent au montant de la fiscalité professionnelle perçue par les communes l'année précédant l'adoption de la fiscalité professionnelle unique par l'EPCI fusionné, minoré des charges transférées.

Le conseil communautaire est tenu de procéder à une communication aux communes membres, avant le 15 février de chaque année, des montants prévisionnels annuels des attributions de compensation.

Le montant des attributions de compensation provisoires pour l'année 2024 correspond aux montants définitifs 2023 corrigés des révisions à la hausse pour les procédures d'urbanisme achevées au 31/12/2022.

LE PRESIDENT met au vote le rapport, qui est adopté à l'unanimité par 84 voix Pour.

5. Désignation des membres dans les commissions thématiques.

A la suite de la création des commissions thématiques le 15 juillet 2020, le conseil communautaire a désigné les membres de ces commissions.

Afin de tenir compte de modifications dans la composition du conseil communautaire et des conseils municipaux, il est proposé de mettre à jour la composition des commissions.

LE PRESIDENT met au vote le rapport, qui est adopté à l'unanimité par 84 voix Pour.

6. Désignation de représentants dans les organismes extérieurs.

A la suite de modifications dans la composition des conseils municipaux ou des comités syndicaux, il convient de procéder à de nouvelles désignations.

LE PRESIDENT met au vote le rapport, qui est adopté à l'unanimité par 84 voix Pour.

7. Développement des clauses sociales dans la commande publique – attribution d'une subvention.

Afin de renforcer la dimension durable de ses achats, Grand Cognac soutient depuis 2022 la plateforme départementale d'accompagnement à la mise en œuvre des clauses sociales dans les contrats de la commande publique. Le dispositif est porté par le Groupement d'employeur GE16.

Ce partenariat permet l'intervention, sur le territoire, d'un facilitateur agissant en accompagnement des services de l'agglomération, des entreprises attributaires des marchés et des personnes éloignées de l'emploi bénéficiaires de la clause.

Il est proposé de renouveler le versement de la subvention de 7000 euros au GE16.

LE PRESIDENT met au vote le rapport, qui est adopté à l'unanimité par 84 voix Pour.

HÔTEL DE COMMUNAUTÉ

6 rue de Valdepeñas CS 10216 ♦ 16111 Cognac Cedex

tél. 05 45 36 64 30 ♦ contact@grand-cognac.fr

♦ www.grand-cognac.fr



8. Création d'un centre de santé intercommunal à Salle d'Angles.

Grand Cognac souhaite créer un centre de santé intercommunal à Salles d'Angles afin de compléter l'offre de soins sur le territoire : permettre de maintenir l'offre médicale existante et proposer une offre attractive et adaptée aux besoins des professionnels de santé.

Le budget de fonctionnement du centre s'établit pour l'exercice 2024, à environ 265 000 €, la rémunération des médecins représentant 144 000 €.

Le budget d'investissement s'établit quant à lui à environ 60 500 € et inclut les dépenses liées à l'acquisition des différents équipements informatiques, du matériel bureautique et médical.

L'ARS et la CPAM seront des partenaires importants du centre intercommunal de santé au niveau financier comme pour le suivi de son projet de santé qui sera évolutif dans les années à venir en terme d'activité comme de lieux de pratique (ouverture possible d'antennes).

Intervention des élus :

LE PRESIDENT

Précise qu'il sera ajouté au règlement le suivi du médecin élu pour être sûr que les médecins font bien leur nombre de consultations souhaitées par heure en moyenne.

LE PRESIDENT met au vote le rapport, qui est adopté à l'unanimité par 80 voix Pour et 4 abstentions (M. Jean-Louis LEVESQUE, M. Jérôme ROYER par procuration à Marie-Jeanne VIAN, Mme Marie-Jeanne VIAN, M. Patrice VINCENT).

ENFANCE - JEUNESSE

1. Attribution de subventions 2024 pour les associations jeunesse.

Il est proposé d'attribuer à des associations œuvrant à l'échelle du territoire (un ou plusieurs bassins de vie) dans un domaine d'activités correspondant aux compétences de la collectivité en matière d'accueil des enfants et d'accompagnement des familles, une subvention de fonctionnement annuelle leur permettant de mener à bien les prestations de service pour un montant total de 650 038€.

LE PRESIDENT met au vote le rapport, qui est adopté à l'unanimité par 83 voix Pour et 1 abstention (M. Patrice VINCENT).

CULTURE ET VALORISATION DU PATRIMOINE

1. Château de Bouteville – proposition de tarifs billetterie.

Grand Cognac mène depuis plusieurs années un ambitieux programme de restauration du château de Bouteville afin de le rendre accessible au public.

L'inauguration du château est prévue le 1^{er} juin 2024.

Afin d'offrir une expérience de visite au public, un parcours muséographique et scénographique, situé dans l'aile Est (niveau n-1) présentera l'histoire du château et de sa restauration, il est nécessaire d'approuver les tarifs de cette visite.

LE PRESIDENT met au vote le rapport, qui est adopté à l'unanimité par 84 voix Pour.

HÔTEL DE COMMUNAUTÉ

6 rue de Valdepeñas CS 10216 ♦ 16111 Cognac Cedex

tél. 05 45 36 64 30 ♦ contact@grand-cognac.fr

♦ www.grand-cognac.fr



2. Château de Bouteville – proposition de tarifs location.

Grand Cognac mène depuis plusieurs années un ambitieux programme de restauration du château de Bouteville afin de le rendre accessible au public.

L'inauguration du château est prévue le 1^{er} juin 2024.

Afin d'offrir une expérience de visite au public, un parcours muséographique et scénographique, situé dans l'aile Est (niveau n-1) présentera l'histoire du château et de sa restauration.

Il sera en outre possible de louer certains espaces du château, par sa mise à disposition, pour des événements professionnels ou privés. Il convient de déterminer les tarifs et modalités de ces locations.

LE PRESIDENT met au vote le rapport, qui est adopté à l'unanimité par 84 voix Pour.

SPORT

1. Attributions de subventions de fonctionnement 2024 pour les associations sportives communautaires.

Il est proposé d'attribuer des subventions de fonctionnement aux associations dans le cadre de la politique sportive communautaire pour un montant total de 482 950 euros.

LE PRESIDENT met au vote le rapport, qui est adopté à l'unanimité par 83 voix Pour et 1 abstention (M. Patrice VINCENT).

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET MOBILITES

1. Engagement de la procédure intégrée pour l'immobilier d'entreprise (PIIE) dans le cadre d'un projet oenotouristique porté par la société JAS HENNESSY & CO emportant mise en compatibilité du site patrimonial remarquable de la ville de Cognac.

Dans le cadre de la refonte complète de son siège social de part et d'autre des quais de Cognac, la société JAS HENNESSY & CO porte un projet d'ampleur, consistant notamment en la réalisation d'un bâtiment monumental. La hauteur de cet édifice dépasse la hauteur autorisée par le Site Patrimonial Remarquable (SPR) de la ville de Cognac. Cette procédure vise donc à adapter le SPR pour permettre ce projet.

Intervention des élus :

Romuald CARRY

Demande plus de précision sur la hauteur, et laisse entendre qu'il pourrait y avoir des passe-droit comme il s'agit de Hennessy et précise que cela se situe dans le centre-ville et qu'il faut comme pour tous les autres citoyens étudier les permis.

Séverine CAILLÉ

Répond qu'elle ne peut pas donner la hauteur exacte de ce projet, car c'est la société Hennessy qui est maîtresse sur la communication de ce projet, ajoute que ce n'est pas un projet démesuré, et que c'est plutôt une chance pour la ville de Cognac, sur cette partie d'entrée de ville.

LE PRESIDENT

Précise que ce n'est pas parce qu'il s'agit de la maison Hennessy que tout est accordé, que c'est un projet sur lequel il y a un travail effectué depuis plusieurs mois avec de la confidentialité, et cela peut doubler le chiffre des touristes car c'est un architecte de renom qui va investir sur Cognac, c'est un projet qui se veut qualitatif.

HÔTEL DE COMMUNAUTÉ

6 rue de Valdepeñas CS 10216 ♦ 16111 Cognac Cedex

tél. 05 45 36 64 30 ♦ contact@grand-cognac.fr

♦ www.grand-cognac.fr



Patrice VINCENT

Précise que pour voter il faudrait avoir des plans, des maquettes pour savoir comment va s'intégrer ce projet dans la ville.

LE PRESIDENT

Rappelle que l'agglomération donne une autorisation d'urbanisme à travers cette procédure, et que le projet quand il sera un peu plus mature sera présenté en bureau des maires.

Morgan BERGER

Précise qu'il y a eu une réunion officielle qui s'est réunie, avec des représentants de l'État, des Architectes des Bâtiments de France, des CUE, des représentants d'usagers, de la commission patrimoine à Cognac, et un avis favorable a été donné à l'unanimité pour le projet de la maison HENNESSY. Rectifie les propos de M. Romuald CARRY, et précise qu'en tant que maire de Cognac, ne peut pas laisser entendre « que l'on se couche » et que les règles sont les mêmes pour tout le monde, que ce projet n'est pas fait en catimini, qu'aucun denier des citoyens n'est versé à ce projet, qui est gigantesque pour un intérêt touristique majeur. Souligne que dans quelques années les élus seront fiers d'avoir accompagné un tel projet.

LE PRESIDENT met au vote le rapport, qui est adopté à l'unanimité par 82 voix Pour et 2 abstentions (M. Jérôme ROYER par procuration à Marie-Jeanne VIAN, M. Patrice VINCENT).

2. Subvention relative à la réalisation d'un aménagement cyclable RD 213 à Val-de-Cognac.

L'aménagement d'une voie cyclable RD 213 à Val-de-Cognac entre la route de l'Eusine et l'entrée du site Hennessy de Bagnolet s'inscrit dans un programme global de mise en sécurité de cette route. Cette liaison est également identifiée au schéma cyclable de Grand Cognac (itinéraire secondaire). Il est proposé d'attribuer une subvention au Département pour la réalisation de cet aménagement à hauteur de 35 % du coût, soit un montant prévisionnel de 59 179 €.

LE PRESIDENT met au vote le rapport, qui est adopté à l'unanimité par 81 voix Pour et 1 abstention (M. Patrice VINCENT).

ACTION CŒUR DE VILLE, HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

1. Restitution du bilan à mi-parcours du Programme Local de l'Habitat (PLH) de Grand Cognac.

Par délibération du 10 décembre 2020, Grand Cognac a approuvé définitivement son Programme Local de l'Habitat pour une durée de 6 ans (2020-2026).

Conformément à l'article L. 302-3 du Code de la construction et de l'habitation (CCH), au terme de 3 ans d'exercice, l'agglomération doit réaliser un bilan à mi-parcours, lors duquel le conseil communautaire délibère sur l'état de réalisation du PLH et son adaptation à l'évolution de la situation sociale ou démographique du territoire.

Le bilan doit ensuite être communiqué pour avis au représentant de l'Etat et au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement.

Grand Cognac doit aujourd'hui se prononcer sur l'approbation du bilan de mi-parcours de son Programme Local de l'Habitat pour la période 2020-2026.

LE PRESIDENT met au vote le rapport, qui est adopté à l'unanimité par 81 voix Pour et 1 abstention (M. Patrice VINCENT).

HÔTEL DE COMMUNAUTÉ

6 rue de Valdepeñas CS 10216 ♦ 16111 Cognac Cedex

tél. 05 45 36 64 30 ♦ contact@grand-cognac.fr

♦ www.grand-cognac.fr



1. Zone d'activité économique de la couture (Genté) – vente de lots à la SAS 2C Distillation.

Le groupe 2C Distillation, spécialiste de la fabrication d'alambics charentais et de distilleries sur mesure, est implanté sur le territoire de Grand Cognac depuis plus de vingt ans sous l'entité Chaudronnerie Cognaçaise. Le groupe est en croissance permanente et s'est développé avec la création en 2022 de la Cuverie Cognaçaise (actuellement 10 salariés), spécialisée en cuverie inox.

Dans l'objectif de poursuivre cette croissance et de réunir les deux activités sur un seul et même site, la SAS 2C Distillation souhaite construire un nouveau bâtiment d'environ 5 650 m² sur l'extension de la zone d'activité économique du Fief de la Couture à Genté pour y réaliser des ateliers de production, des bureaux, des locaux de stockage et d'exposition intérieure / extérieure.

Il est donc proposé de lui céder les lots 5, 6, 7 et 8, de l'extension de la zone d'activité économique du Fief de la Couture à Genté, d'une superficie estimée à 13 369 m² à 49 € HT/m², soit une recette estimée à 655 081 € HT.

LE PRESIDENT met au vote le rapport, qui est adopté à l'unanimité par 82 voix Pour.

2. Université de Poitiers – Faculté de droit - Attribution d'une subvention 2023.

L'Université de Poitiers organise le 14 mars 2024 sous la direction scientifique de Jean Victor MAUBLANC (faculté de droit et co directeur du Master de Segonzac) son colloque annuel sur la thématique de l'élevage des spiritueux sous-bois, source de valeur.

Elle sollicite le soutien financier de Grand Cognac. Il est proposé d'attribuer une subvention à hauteur de 2 500€, conditionnée à la réalisation effective de l'évènement.

LE PRESIDENT met au vote le rapport, qui est adopté à l'unanimité par 81 voix Pour et 1 abstention (M. Patrice VINCENT).

TOURISME ET VALORISATION DU FLEUVE ET DES RIVIERES

1. Attribution de subvention à l'office de tourisme.

L'agglomération détient la compétence obligatoire « Promotion du tourisme » dont l'exercice est confié par convention d'objectifs à l'office de tourisme communautaire.

Grand Cognac attribue annuellement à son office de tourisme les moyens nécessaires à l'exercice de ces missions. Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement 2024 de 590 000 € à l'office de tourisme.

LE PRESIDENT met au vote le rapport, qui est adopté à l'unanimité par 80 voix Pour, 1 abstention (M. Patrice VINCENT) et 1 voix ne prenant pas part au vote (M. Yannick LAURENT).

1. Débat sur les zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire de Grand Cognac.

Afin d'accélérer le déploiement des Energies Renouvelables (EnR), la loi d'Accélération de la Production d'Energies Renouvelables (APER) du 10 mars 2023 introduit une disposition majeure en matière de planification territoriale. Elle prévoit que les communes puissent définir, après concertation des habitants, des « zones d'accélération » favorables à l'accueil des projets d'ENR.

Grand Cognac a défini des grands principes de développement potentiel des énergies renouvelables en lien avec ses documents de planification : le Plan Climat Air Energie et Territoire (PCAET) et le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Grand Cognac organise au sein de l'organe délibérant un débat sur la cohérence des zones avec le projet du territoire basé sur les délibérations des communes du territoire prises sur le sujet.

Intervention des élus

Christian MEUNIER

Répète ce qu'il a déjà dit au conseil d'Angeac-Champagne, à savoir qu'il y a des difficultés relatives à des projets au niveau de l'agriculture sur des terrains au sol.

LE PRESIDENT

Explique que le matin même avait lieu une réunion des présidents d'EPCI, qui abordait ces sujets, et qui d'ailleurs allaient probablement organiser des assises de l'agriculture, et notamment dans le lien de tous les sujets partagés avec les EPCI, où il y a des injonctions contradictoires qu'il y aura besoin de clarifier, comme les sujets d'urbanisme où les terrains ne sont pas propices à faire du photovoltaïque.

met au vote le rapport, qui est adopté à l'unanimité par 82 voix Pour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Le secrétaire de séance

M. Cédric DUPUY



Le Président,

M. Jérôme SOURISSEAU



